

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
des  
Alpes-Maritimes

# COMMUNE DE LA PENNE

## DÉLIBÉRATIONS N° 01-11/2021 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

**Séance du : 12 Novembre 2021**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marjorie Bremond, Maire.

**OBJET**

**Création d'un poste  
d'Agent d'Entretien  
dans le cadre du  
dispositif**

**Contrat unique  
d'insertion**

**Parcours Emploi  
compétences**

**Étaient présents :**

Marjorie Bremond, Nathalie Nguyen, André Dumas, Liliane Castagnoli, Ivan Martouzet, Michel Jeannot, André Fabrizio, Danièle Giaume, Dumas Loïc

**Secrétaire de séance :** Nathalie Nguyen

Hélène Delyfer donne pouvoir à Danièle Giaume ; Roger Saule donne pouvoir à Ivan Martouzet

**Date de convocation :**

5 Novembre 2021

**Date d'affichage :**

5 Novembre 2021

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 7 octobre 2021

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, comme le prévoit la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur

Le Maire



Marjorie Bremond.

**COMMUNE**

**de**

**LA PENNE**

Suite de la délibération N°1-11/2021 du conseil municipal du : 12 novembre

**OBJET**

**Création d'un poste  
d'Agent d'Entretien dans  
le cadre du dispositif  
Contrat Unique  
d'Insertion**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VOTE**

**8 VOIX POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION**

- **DECIDE** de créer un poste d'Agent d'Entretien à compter du 7 octobre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».
  
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
  
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.
  
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
  
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire de la PENNE



Marjorie Bremond